



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Statut et précarité des étudiants hospitaliers

Question écrite n° 30584

Texte de la question

M. Jérôme Lambert attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation des étudiants hospitaliers, en souffrance depuis de nombreuses années, mais qui ont malgré tout répondu aux appels pour la lutte contre la covid-19. En effet, cette souffrance est bien réelle puisque dans la dernière étude menée sur le sujet par l'ANEMF, 24 % des étudiants en médecine ont eu des idées suicidaires au cours de leur cursus. Il paraît donc essentiel de monter en puissance les dispositifs mis en œuvre ces dernières années. Ces étudiants ont apporté leur appui à des personnels de santé qui alertent depuis de long mois sur le manque de moyens humains, matériels et financiers de l'hôpital public. Leur mobilisation, comme celle de tous les personnels soignants doit être saluée. Pourtant, leur implication n'est reconnue ni statutairement, ni financièrement. En effet, nombreux sont les étudiants qui ont une garde impayée, un repos de garde non appliqué ou un nombre de congés diminué. Enfin, les étudiants hospitaliers voient leurs émoluments stagner à un niveau très bas. Comment vivre avec 104 euros net par mois ? La rémunération horaire des étudiants hospitaliers est plus faible que le salaire minimum le plus bas de l'Union européenne. Les associations représentant ces étudiants en demandent légitimement une revalorisation à hauteur de celle des stagiaires de l'enseignement supérieur. Par ailleurs, il serait vivement souhaitable qu'une instruction soit publiée à l'attention des établissements de santé pour leur rappeler leurs obligations en matière de stages, gardes, rémunérations, etc, et que des sanctions soient prises contre les établissements qui ne respecteraient pas ces obligations légales. Aussi, il l'interroge sur les mesures qu'il compte prendre pour donner suite à ces revendications.

Données clés

Auteur : [M. Jérôme Lambert](#)

Circonscription : Charente (3^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30584

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 juin 2020](#), page 4341

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)